

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2456

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2456**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Ruche industrielle est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2019, par 7 industriels de tailles et secteurs différents (Volvo, Bosch France, Aldes, Vicat, EDF, SCNF, Fives) qui se sont associés à une grande école d'ingénieurs, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon et à la Métropole de Lyon.

La raison d'être de l'association la Ruche industrielle est d'accompagner la transformation des entreprises industrielles et le développement des femmes et des hommes par la réalisation de projets communs en mode collaboratif. Les valeurs portées par la Ruche industrielle sont une approche durable, la collaboration, le pragmatisme, l'audace et la convivialité.

Son objet social est d'animer un lieu pour explorer, penser et co-construire l'industrie de demain, stimuler l'intelligence collective en créant les conditions de partage et de collaboration entre les entreprises et les différentes catégories d'acteurs (acteurs universitaires, de la recherche, institutionnels, autres associations par exemple), favoriser les projets partagés ou co-développés entre plusieurs entreprises ou plusieurs structures, proposer un lieu d'expérimentation pour matérialiser la transformation des entreprises, pour elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres.

La mission de la Ruche industrielle est donc de permettre aux industriels du territoire de s'épauler pour trouver des réponses aux enjeux environnementaux et sociaux actuels et développer leur performance en menant, ensemble, des projets de transformation technologique, humaine ou organisationnelle.

Elle s'appuie, en 2023, sur une équipe de 5 salariés et sur un collectif de 17 membres : Aldes, Bosch Rexroth, EFI Automotive, SNCF, Renault Trucks/Volvo, SEB, Montabert, PTC, Fives, Haulotte, l'INSA, l'ECAM, l'École Centrale de Lyon, Jtekt, CNR, Nexter et la Métropole.

Des discussions sont en cours avec d'autres entreprises industrielles qui concrétiseront possiblement leur engagement auprès de l'association la Ruche industrielle dans le courant de l'année.

II - Objectifs

L'industrie est inscrite dans l'histoire de Lyon. Elle a été le pilier de son essor économique. Contrairement à des villes souvent mono-industrielles, le territoire métropolitain bénéficie d'une diversification historique qui lui a donné la capacité de rebondir, lors des crises majeures du XX^{ème} siècle, de la soierie à la chimie et aux matériaux de demain, en passant par les sciences du vivant mais aussi, par la construction mécanique ou les véhicules industriels, etc.

Si la Métropole a souffert de la désindustrialisation, le nombre des emplois industriels s'est stabilisé depuis plusieurs années autour de 76 000 emplois. Par ailleurs, avec plus de 50 % de la richesse créée sur le territoire, l'industrie reste l'un des moteurs de l'économie de la Métropole. Ces emplois se répartissent dans plus de 8 000 établissements.

Pour autant, l'industrie est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs : préservation des ressources naturelles, sobriété énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, résilience et souveraineté, etc. C'est pourquoi, la Métropole souhaite accompagner la transformation de son industrie et ainsi contribuer :

- à l'atteinte des objectifs fixés par le plan climat de la Métropole (objectif ambitieux de - 17 % de consommation d'énergie sur le secteur industriel entre 2013 et 2030),
- aux enjeux de ré-industrialisation et d'autonomie stratégique de l'Europe exacerbés par la crise sanitaire,
- à retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, pour répondre aux actuelles réticences et incompréhensions eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

Ainsi, la mission portée par la Ruche industrielle résonne pleinement avec la stratégie industrielle de la Métropole qui s'articule pour sa part autour de 4 domaines stratégiques d'intervention :

- accueillir les industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain et enrayer la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols,
- transformer, en proposant aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

Les axes de travail définis par la Ruche industrielle sont ainsi en très forte articulation avec cette stratégie et, notamment, les domaines stratégiques transformer et coopérer. Son offre de service est construite autour de 3 piliers, alliant approche technologique et non technologique, accompagnement à la transformation des organisations et fertilisation croisée entre filière :

- le pilier vert (vers une industrie durable) : un lieu d'inspiration, partage d'expérience, médiation : une programmation d'événements permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs : conférences, ateliers, rencontres business, voyages d'inspiration, partages d'expérience, partages de cas d'usage et de besoins,
- le pilier jaune (vers une industrie humaine) : initier et accompagner la transformation en lien avec le territoire : l'humain sur les chaînes de production, l'impact du télétravail, la formation pour accompagner l'attractivité de la filière etc.,
- le pilier bleu (vers une industrie performante) : accompagner les projets inter-entreprises : une offre de programmes d'accélération de projets industriels, allant de la découverte d'une thématique jusqu'à l'accompagnement à l'industrialisation en passant par la phase prototypage et pilote, afin de favoriser le développement de projets mutualisés.

III - Compte-rendu des actions réalisées en 2022 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2022-1009 du 14 mars 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la Ruche industrielle. Cette subvention a permis d'accompagner la maturité de l'association en soutenant les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du lieu et à son ouverture sur la cible des petites et moyennes entreprises (PME).

En 2022, malgré l'environnement mouvant et incertain, la Ruche industrielle a poursuivi son développement et a accueilli de nouveaux membres :

- 5 000 visiteurs en 2022 (5 074 visiteurs en 2021),
- lancement de 10 cercles (réseaux de pairs), dont 6 sur des thématiques nouvelles : cercle industrie circulaire, cercle responsables industrie 4.0, cercle numérique responsable, cercle responsables environnement, cercle AR/VR/MR, cercle 3D *Printing*, cercle plateau supervision connectée, cercle AGV/AIV, cercle responsables qualité, cercle leaders industriels,
- 11 projets inter-entreprises menés : 270 personnes actives dans le cadre de ces travaux,
- 2 nouveaux membres (ARaymond, ECAM LaSalle) et 3 explorateurs (Jtekt, Alstom, Sanofi),
- livraison de la phase 2 des travaux : 250 m² d'espaces supplémentaires aménagés,
- 45 événements dans et hors la Ruche industrielle, dont 7 conférences inspirantes et 2 événements annuels et portes-ouvertes rassemblant près de 300 personnes chacun.

D'autres actions structurantes ont été engagées auprès des PME : organisation d'un événement dédié et identification de PME partenaires sur les projets de la Ruche industrielle (IFM, Cerebrum ingénierie, Codra, InnoDuraTB, Effilux, groupe Gonzales, Di-Analyse Signal, etc.), la création d'une maquette 3D pédagogique d'une usine à destination du grand public et des industriels, réflexions sur le projet de création d'un *showroom*, visant à découvrir, sensibiliser, acculturer, former autour des 3 piliers.

IV - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions de la Ruche industrielle, pour 2023, consiste, avant tout, à préserver et pérenniser le modèle économique actuel basé sur le développement de projets collaboratifs entre ses membres et la mutualisation de moyens et de compétences.

Six nouveaux projets collaboratifs seront menés en 2023 :

- cybersécurité industrielle - technologies opérationnelles,
- marque employeur/attractivité/recrutement dont féminisation dans l'industrie,
- réconcilier et faire parler les données issues de différents mondes autour du *manufacturing*,
- économie circulaire,
- durabilité - analyse du cycle de vie et éco-conception,
- implémenter des lignes flexibles de production multi-produits.

Le programme de travail de la Ruche industrielle prévoit également une programmation d'événements permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs au plan local voire national : visites industrielles, conférences inspirantes, participation à des salons (Viva Fabrica et Global Industrie, notamment, événement annuel visant à mettre en valeur les contenus et les partager plus largement avec les collaborateurs des adhérents et avec des prospects), événement dédié aux PME du territoire, dans la continuité de l'action engagée en 2022.

Un événement spécifique sera proposé pour inaugurer officiellement les locaux. Il rassemblera, avec les partenaires et financeurs, des acteurs institutionnels locaux et nationaux ainsi que des industriels membres de la Ruche industrielle qui témoigneront sur quelques projets phares illustrant l'action de la Ruche industrielle.

En parallèle, la Ruche industrielle instruit le développement de nouveaux programmes/dispositifs dont certains seront déployés dès 2023 :

- la commercialisation d'une formation technicien de maintenance, s'appuyant sur le banc de supervision connectée, développé en 2022, par la Ruche industrielle, ses membres et des partenaires (mini-usine la Ruche industrielle qui reproduit les conditions d'une vraie usine),
- le développement d'une maquette pédagogique 3D la Ruche industrielle permettant de rendre accessible et pédagogique le fonctionnement d'une usine,
- la création progressive du *showroom* : 1^{ers} investissements réalisés pour l'acquisition d'équipements informatiques qui permettront, à moyen terme, de diffuser des contenus (3 pistes de parcours de visite envisagées selon les cibles : grand public, industriels, adhérents).

Budget prévisionnel et plan de financement pour 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
frais de personnel	338 000	subvention fonctionnement Métropole	50 000
bâtiment et fonctionnement	249 000	adhésion des membres actuels	730 000
projets et animation	293 000	adhésion de nouveaux membres	50 000
		autres revenus	50 000
Total des charges	880 000	Total des produits	880 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association la Ruche industrielle, plus spécifiquement dédiée à soutenir le déploiement des actions suivantes :

- soutien aux 4 groupes projets thématiques suivants : industrie circulaire, durabilité, cybersécurité industrielle et marque employeur/attractivité des métiers,
- soutien à l'événement dédié aux PME.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020 et, plus précisément, sur sa partie 5.2.3 relative aux aides en faveur des pôles d'innovation.

L'aide versée à l'association la Ruche industrielle revêtant le caractère d'une aide économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relative aux aides aux entreprises ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association la Ruche industrielle dans le cadre de son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la Ruche industrielle, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'avenant n° 2 à la convention entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308250-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
